



Conditions Générales de l'Opération Commerciale "HEROS26"

Article 1 – Objet de l'Opération

GEDEON, marque commerciale de KARIBU GESTION, organise une offre de bienvenue offrant une prime de bienvenue aux nouveaux souscripteurs d'un PERIN Gedeon assuré par la Mutuelle Médicis, dans les conditions définies ci-après.

Article 2 – Durée de l'Opération

L'opération est ouverte à toute personne physique majeure procédant à la souscription d'un PERIN Gedeon **entre le 01 avril 2026 et le 31 décembre 2026 inclus.**

La souscription doit être réalisée et validée conformément aux modalités fixées ci-dessous.

Article 3 – Conditions de participation à l'Opération

L'Opération est accessible à toute personne souscrivant un PERIN Gedeon pour la première fois et renseignant le code de parrainage « **HEROS26** ».

Un versement mensuel récurrent doit être mis en place au moment de la souscription.

Article 4 – Modalités de l'Opération

4.1 Prime de souscription

Chaque personne souscrivant un PERIN Gedeon et remplissant les conditions de l'Opération se verra octroyer une contribution complémentaire de 50 euros créditée sur son contrat par Gedeon.

Article 5 – Versement de la prime

La prime de souscription sera versée durant le trimestre civil suivant la fin de période de renonciation du contrat sous forme d'épargne sur les PERIN Gedeon des souscripteurs, sous réserve du respect des conditions prévues par l'opération.

Cette contribution sera assimilée à un produit financier du contrat.

Cette prime sera investie de la même manière que l'allocation par défaut du contrat du bénéficiaire.

Article 6 – Conditions d'annulation de la prime

En cas de résiliation (ou liquidation) dans les 12 mois suivant l'adhésion, le montant de la prime octroyée se verra retirée de l'épargne de l'adhérent résiliant (ou liquidant) son contrat.

En cas d'arrêt ou de diminution de ses versements récurrents au cours des 12 premiers mois du contrat, le montant de la prime octroyée se verra retiré de l'épargne de l'adhérent.

Article 7 – Restrictions et incompatibilités

- L'Opération est limitée à une seule prime par souscripteur.
- L'Opération n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours sur le produit PERIN Gedeon.

Article 8 – Mentions légales et conformité

Le contrat PERIN Gedeon est distribué par **KARIBU GESTION**, société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 € euros, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 883 676 744, courtier en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 24007514 (COA), dont le siège social est situé au 66 QUAI CHARLES DE GAULLE.

Le contrat est assuré par la **Mutuelle Médicis**, la Mutuelle des Entreprises et Des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services, Mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire soumise aux dispositions du code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 315 062 687.

Article 9 – Protection des données personnelles

Les données personnelles des souscripteurs recueillies dans le cadre de l'Opération sont nécessaires pour le traitement de leur participation. Conformément à la réglementation en vigueur (notamment le Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant en adressant une demande écrite à KARIBU GESTION.

Article 10 – Litiges et réclamations

Toute réclamation relative à l'Opération doit être adressée par écrit à KARIBU GESTION à l'adresse suivante : GEDEON – Service Réclamations, 66 QUAI CHARLES DE GAULLE, dans un délai de 60 jours suivant la clôture de l'Opération.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du siège de KARIBU GESTION.

Ces conditions générales constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'Opération. KARIBU GESTION se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'Opération à tout moment, sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

Fait à Lyon, le 07 avril 2026.